

## DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2022-080

du 18 JUIL. 2022

Référence de la nomenclature issue de l'application « ACTES » : 111

Le président de Haute-Corrèze Communauté,

Vu la délibération n° 2018-03-12 en date du 28 juin 2018 autorisant le président à lancer les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> tranches de travaux relatives à la réhabilitation du centre touristique de l'Abeille – VVF à Eygurande et signer tous les documents y référents ;

Vu la décision n°2019-043 du 25 novembre 2019 informant de l'attribution des lots 2,3,6,8,11 et 12, de la même opération ;

Vu la délibération n° 2020-03-02 en date du 16 juillet 2020 relative à l'élection du président ;

Vu la délibération n° 2020-06-02 du conseil communautaire du 17 décembre 2020 donnant délégation de pouvoirs du conseil communautaire au président ;

### DÉCIDE

#### ARTICLE 1 : DÉSIGNATION

Dans le cadre des marchés cités ci-dessus, sont approuvés les avenants 1 à intervenir avec :

N° et intitulé du lot	Entreprise	Adresse	Montant HT de l'avenant 1	Incidence financière
Lot 2 : VRD	RMCL	1 La Gare de Vebret 15240 VEBRET	0 €	0%
Lot 3 : Gros-œuvre – Ravalement de façades	MAGNE JP	ZA Le Petit Breuil 23100 LA COURTINE	- 2 759.69 €	- 2.91%
Lot 6 : Menuiseries intérieures bois	GOUNY	La Bardoire BP 69 19202 USSEL CEDEX	2 240.32 €	2.01%

#### ARTICLE 2 : AMPLIATION

La présente décision sera transmise à Madame la sous-préfète d'Ussel, notifiée à madame la trésorière d'Ussel et inscrite au registre des décisions.

Pour extrait conforme,  
À Ussel, le 18 juillet 2022  
Le président,  
Pierre Chevalier

